



## ***Le NEPG s'attend à une hausse des surfaces de pommes de terre de l'ordre de 3,5 à 4%.p***

***En s'appuyant sur les premières estimations disponibles sur les 5 principaux pays producteurs de pommes de terre, le NEPG (North-Western European Potato Growers – Producteurs de Pommes de terre du Nord-Ouest Européen) s'attend à une augmentation des surfaces de pommes de terre pour 2014, hausse qui serait comprise entre 3,5 et 4% par rapport à l'année dernière ou même à la moyenne sur 5 ans.***

C'est en France et en Belgique que les surfaces vont le plus augmenter. La surface de pommes de terre de consommation, sur les 5 pays, avoisinerait ainsi les 550 000 ha. Cette hausse, qui était attendue par le NEPG, est potentiellement moins élevée que prévue. Pour la Grande-Bretagne, le chiffre de surfaces retenu à ce jour est la moyenne des 5 dernières années, et les premières estimations disponibles n'interviendront qu'en juin.

### **Situation des plantations**

Les chantiers de plantation sont en avance sur le calendrier. A l'exception des parcelles où les terres sont lourdes et argileuses, les conditions de plantations sont bonnes, mais les sols sont difficiles à préparer et les structures sensibles aux conditions climatiques. Sur le périmètre du NEPG, à mi-avril, on estime que 60 % des plantations sont réalisées.

Il est bien évidemment trop tôt pour procéder à des estimations de production pour la récolte 2014. L'absence de pluies dans les principales régions de production est effective. Le NEPG tient à souligner que c'est bien évidemment le rendement à l'hectare qui a le plus d'impact sur la production finale.

### **De plus en plus de production contractualisée**

Pour la prochaine campagne, il y a eu plus de contrats signés, malgré la baisse des prix observée. Selon le NEPG, la tendance à une augmentation des volumes contractualisés est réelle, principalement pour les opérateurs industriels. Le prix payé pour les tonnages contractualisés, mais aussi pour les volumes au-delà des engagements contractuels ou hors contrat reste une question controversée.